

Direction de la recherche, des études,  
de l'évaluation et des statistiques  
DREES

SÉRIE  
STATISTIQUES

**DOCUMENT  
DE  
TRAVAIL**

**Les services de soins infirmiers  
à domicile en 2002**

Sophie BRESSÉ et Dominique BERTRAND

n° 77 – février 2005

## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>A - Activité (données annuelles) .....</b>	<b>6</b>
<b>B - Personnel (données annuelles).....</b>	<b>9</b>
<b>C - Interventions des services de soins infirmiers à domicile (au cours de la semaine du 14 au 20 octobre 2002) .....</b>	<b>12</b>
<b>D - Les personnes prises en charge (au cours de la semaine du 14 au 20 octobre 2002).....</b>	<b>17</b>
<b>E - Durée du suivi (données annuelles).....</b>	<b>30</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe 1 .....</b>	<b>33</b>
De la présentation de la grille AGGIR... ...à la constitution des groupes iso-ressources (GIR)	
<b>Annexe 2</b> Études et Résultats" n° 350, novembre 2004 .....	<b>37</b>

## Introduction

Les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) constituent un des éléments essentiels de la prise en charge médicalisée à domicile de personnes âgées, voire très âgées, malades et le plus souvent dépendantes pour la réalisation des gestes essentiels de la vie quotidienne tels que l'alimentation, l'élimination, la toilette... Les soins dispensés à domicile par les intervenants médicaux des SSIAD font tous l'objet d'une prescription médicale et sont intégralement financés par l'assurance-maladie. Ils permettent de prévenir ou de différer une hospitalisation ou une institutionnalisation, ou à l'inverse rendent possible un retour plus rapide au domicile et dans de meilleures conditions, suite à une hospitalisation. Ils participent ainsi fortement au maintien dans leurs foyers de personnes âgées et dépendantes qui souhaitent continuer à y vivre ou dans une moindre mesure, qui désirent y terminer leur vie.

Jusqu'ici, les SSIAD avaient vocation à dispenser des soins uniquement aux personnes âgées de 60 ans ou plus. Exceptionnellement, une dérogation pouvait être accordée par le médecin, non pas à un service, mais à un patient de moins de 60 ans. Le décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 habilite les services de soins à intervenir auprès d'adultes handicapés ou souffrant de maladies chroniques.

En 2002, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et les Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (Drass), ont collecté l'ensemble des rapports d'activité des services de soins infirmiers à domicile.

Le rapport est constitué de deux volets principaux :

- le premier volet contient des données annuelles qui permettent d'étudier le fonctionnement des SSIAD, leur activité durant l'année, et leur personnel.
- le second volet contient des données qui portent sur une semaine de référence (du 14 au 20 octobre 2002) ; elles décrivent d'une part les interventions de soins réalisées par les soignants durant cette semaine et d'autre part les bénéficiaires de ces soins.

En outre, une description du suivi des bénéficiaires dont la prise en charge s'est achevée au cours de l'année 2002, figure à la fin du présent document.

Au 31 décembre 2002, on recense sur la France entière (France métropolitaine et départements d'outre-mer), 1 760 services de soins infirmiers à domicile qui disposent d'un peu moins de 71 000 places financées par l'assurance-maladie.

### Avertissement :

Les résultats présentés dans ce document reposent sur les questionnaires remplis par environ 1 700 services ; 1 670 services ont en outre retourné les deux volets du rapport.

Hormis pour le nombre de services et la capacité installée, aucun redressement n'a été effectué pour estimer les résultats au niveau national.

## A - Activité (données annuelles)

Tableau A 1 - Évolution générale de la capacité d'accueil des services de soins infirmiers à domicile depuis 1980

Années	1980	1984	1988	1992	1996	2002
Nombre de places installées	3 500	23 338	34 870	47 468	56 650	70 939
Taux de croissance annuel moyen		entre 1980 et 1984	entre 1984 et 1988	entre 1988 et 1992	entre 1992 et 1996	entre 1996 et 2002
		61%	11%	8%	5%	4%

Tableau A 2 - Répartition par statut juridique au 31 décembre 2002

Statut juridique de l'entité qui gère le service	Nombre de services	Pourcentage	Nombre de places installées	Pourcentage	Nombre moyen de places par service
Etablissements d'hospitalisation publics et syndicats interhospitaliers	237	13,5%	7 094	10%	30
Communes, CCAS, établissements publics locaux	175	9,9%	7 343	10,4%	42
Etablissements sociaux et médico-sociaux	164	9,3%	5 686	8%	35
<b>Total PUBLIC</b>	<b>576</b>	<b>32,7%</b>	<b>20 123</b>	<b>28,4%</b>	<b>35</b>
Organismes de sécurité sociale, mutuelles, syndicats	91	5,2%	6 147	8,7%	68
Associations, fondations, congrégations	946	53,8%	39 156	55,2%	41
Autre établissement privé	14	0,8%	475	0,7%	34
<b>Total PRIVÉ</b>	<b>1 051</b>	<b>59,7%</b>	<b>45 778</b>	<b>64,5%</b>	<b>44</b>
Non renseigné	133	7,6%	5 038	7,1%	38
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 760</b>	<b>100%</b>	<b>70 939</b>	<b>100%</b>	<b>40</b>

Tableau A 3 - Répartition des services selon leur capacité d'accueil au 31 décembre 2002

Taille du service (places installées)	Nombre de services	Pourcentage	Nombre de places installées	Pourcentage
Moins de 20 places	156	8,9%	2 164	3,1%
De 20 à 29 places	449	25,5%	10 684	15,1%
De 30 à 49 places	774	44%	28 131	39,7%
de 50 à 99 places	320	18,2%	20 337	28,7%
100 places et plus	57	3,2%	9 623	13,6%
Non renseigné	4	0,2%	non renseigné	non renseigné
Total	1 760	100%	70 939	100%

Tableau A 4 - Description générale de l'activité des services de soins infirmiers à domicile au cours de l'année 2002

Mois	Nombre de journées financées	Nombre de journées réalisées	Taux de fréquentation	Nombre de bénéficiaires au premier jour du mois
	Champ : 1 566 services ont renseigné ces questions			Champ : 1 650 services ont répondu pour tous les mois
Janvier	1 924 728	1 872 244	97,3%	63 767
Février	1 753 385	1 707 608	97,4%	64 823
Mars	1 926 707	1 900 813	98,7%	65 920
Avril	1 871 242	1 837 057	98,2%	65 155
Mai	1 932 166	1 892 421	97,9%	65 271
Juin	1 874 851	1 836 818	98%	65 293
Juillet	1 941 055	1 874 298	96,6%	64 971
Août	1 943 382	1 844 031	94,9%	63 892
Septembre	1 897 381	1 822 118	96%	63 556
Octobre	1 976 349	1 918 795	97,1%	65 411
Novembre	1 919 395	1 865 702	97,2%	66 013
Décembre	1 985 514	1 927 242	97,1%	66 424
Total	22 946 155	22 299 147	97,2%	sans objet

## B - Personnel (données annuelles)

Tableau B 1 - Personnel salarié permanent rémunéré sur l'année 2002

Fonction exercée	Nombre total d'intervenants	Nombre d'intervenants dont on connaît le nombre d'heures rémunérées	Nombre d'heures rémunérées	Nombre moyen d'heures rémunérées par intervenant	Nombre de services ayant répondu et concernés*
Coordinateur	1 951	1 815	2 643 175	1 456	1 484
Infirmier salarié	1 364	1 299	1 645 369	1 267	473
Aide-soignant	15 032	14 264	18 395 804	1 290	1 547
Personnel administratif	1 883	1 790	1 777 208	993	1 154
Autre	467	428	199 950	467	287
<b>Total</b>	<b>20 697</b>	<b>19 596</b>	<b>24 661 506</b>	<b>1 258</b>	<b>sans objet</b>

\*Certains services n'ont pas renseigné la question du nombre d'heures rémunérées alors qu'ils ont déclaré le nombre d'intervenants ; ils sont donc exclus de l'analyse.

Par ailleurs, certains services n'ont pas renseigné cette question car ils n'emploient pas d'infirmiers salariés.

Les services comptabilisés ici sont ceux qui ont répondu et qui étaient concernés par la question.

Tableau B 2 - Personnel salarié permanent sur l'année 2002 selon le statut juridique du service de soins infirmiers à domicile

Fonction exercée	Secteur public	Secteur privé	Non renseigné	Total
Coordinateur	572	1 298	81	1 951
Infirmier salarié	270	1 036	58	1 364
Aide-soignant	4 123	10 327	582	15 032
Personnel administratif	452	1 363	68	1 883
Autre	76	372	19	467
Total	5 493	14 396	808	20 697

Tableau B 3 - Intervenants libéraux rémunérés par les services de soins infirmiers à domicile sur l'année 2002

Intervenants libéraux	Effectif	Nombre de visites effectuées	Actes effectués	
			nombre d'actes médicaux infirmiers	nombre d'actes infirmiers de soins
Infirmier libéral	21 537	3 751 280	7 740 147	1 496 328
Pédicure	3 204	48 259	sans objet	sans objet
Total	24 741	3 799 539	7 740 147	1 496 328



Tableau B 4 - Structure des services selon le personnel intervenant au cours de l'année 2002

Structure du service	Nombre de services	Pourcentage	Nombre de places installées	Pourcentage	Nombre d'infirmiers salariés (hors coordinateurs) pour 100 places installées	Nombre d'infirmiers libéraux pour 100 places installées	Nombre d'aides-soignants pour 100 places installées	Nombre de coordinateurs pour 100 places installées
Service employant des infirmiers salariés (hors coordinateurs) et des aides-soignants uniquement	159	9%	7 877	11,1%	8,6	sans objet	24,6	2,2
Service employant des infirmiers libéraux et des aides-soignants uniquement	1 125	63,9%	39 813	56,1%	sans objet	41,4	31,2	3,8
Service employant des infirmiers salariés, libéraux et des aides-soignants	327	18,6%	17 477	24,6%	4,9	26,9	30,9	2
Service employant uniquement des aides-soignants	46	2,6%	1 854	2,6%	sans objet	sans objet	29,4	4,5
Autre	103	5,9%	3 918	5,5%	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné
Total	1 760	100%	70 939	100%	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

NB : le nombre d'infirmiers libéraux ne peut être directement comparé au nombre d'infirmiers salariés ou au nombre d'aides-soignants pour 100 places installées, dans la mesure où, contrairement aux employés salariés, le nombre total d'infirmiers libéraux correspond à un nombre d'intervenants dont certains ont pu n'effectuer qu'une seule visite (rémunération à l'acte) en dépannage...

## C - Interventions des services de soins infirmiers à domicile (au cours de la semaine du 14 au 20 octobre 2002)

Tableau C 1 - Types de soins dispensés

Type d'intervention		Nombre d'interventions	Nombre de malades concernés	Nombre moyen d'interventions par malade
Hygiène et Confort	Toilette (aide directe ou stimulation)	479 858	67 833	7,1
	Pédiluve, entretien des ongles	145 061	56 472	2,6
	Shampooing	57 124	40 734	1,4
Mobilisation	Mobilisation ou transfert (aide directe ou stimulation)	424 352	53 170	8
Alimentation	Alimentation (aide directe ou surveillance)	56 879	8 583	6,6
	Pose de sonde gastrique	2 632	327	8
	Alimentation par sonde gastrique	5 290	762	6,9
	Surveillance de l'hydratation	210 689	29 029	7,3
Élimination	Surveillance des fonctions d'élimination	317 252	41 197	7,7
	Aide au change pour les incontinents	288 025	32 677	8,8
	Poches (pose) / sondages vésicaux	12 800	2 301	5,6
	Changement de poche	20 047	3 146	6,4
Traitements et Surveillance	Préparation des médicaments	67 765	14 619	4,6
	Prise des médicaments (aide directe ou surveillance)	160 687	22 278	7,2
	Injections	43 966	7 182	6,1
	Perfusions	4 211	726	5,8
	Pansements (y compris plaies complexes et soins d'escarres)	49 273	10 359	4,8
	Soins dermatologiques	178 249	28 137	6,3
	Prise de tension artérielle, pouls	34 089	11 971	2,8
	Prévention d'escarres	357 548	45 660	7,8
Soins relationnels et éducatifs	Soutien psychologique	169 130	26 988	6,3
	Stimulation intellectuelle spécifique	177 155	25 670	6,9
	Education du patient ou de l'entourage	103 219	18 028	5,7
	Accompagnement en fin de vie	11 620	1 695	6,9

Tableau C 2 - Nombre et périodicité des visites

Période des visites		Infirmiers salariés ou mis à disposition	Infirmiers libéraux	Aides-soignants	Autre	Total	
						Visites	Pourcentage
de 8h00 à 20h00	du Lundi au Samedi	40 964	69 231	457 099	5 218	572 512	88,5%
	Dimanche ou jour férié	3 444	8 916	44 719	524	57 603	8,9%
de 20h00 à 8h00	du Lundi au Samedi	1 022	2 826	10 601	77	14 526	2,2%
	Dimanche ou jour férié	90	379	1 864	16	2 349	0,4%
Total	Visites	45 520	81 352	514 283	5 835	646 990	100%
	Pourcentage	7%	12,6%	79,5%	0,9%	sans objet	100%

Tableau C 3 - Pourcentage de bénéficiaires concernés par les visites des différents intervenants et nombre moyen de visites

	Infirmiers salariés		Infirmiers libéraux		Aides-soignants	
	du Lundi au Samedi	Dimanche ou jour férié	du Lundi au Samedi	Dimanche ou jour férié	du Lundi au Samedi	Dimanche ou jour férié
Pourcentage de bénéficiaires concernés	23%	5,1%	20,6%	9,2%	100%	42,1%
Nombre moyen de visites par bénéficiaire concerné	2,6	1	5,1	1,5	6,7	1,6

LECTURE : dans la semaine du 14 au 20 octobre 2002,

23% des bénéficiaires des ssiad ont bénéficié de visites à leur domicile d'infirmiers salariés du ssiad entre le lundi et le samedi.

Chacun d'entre eux a bénéficié, en moyenne, de 2,6 visites d'infirmiers salariés durant cette semaine.

100% d'entre eux ont reçu la visite d'un aide-soignant du service.

Chacun a reçu, en moyenne, 6,7 visites d'aides-soignants pendant la semaine.

42,1% des bénéficiaires ont bénéficié d'interventions le dimanche de la part d'aides-soignants, à hauteur moyenne de 1,6 visites dans la journée.

Tableau C 4 - Nombre et durée des visites des différents intervenants

Durée des visites	Infirmiers salariés				Aides-soignants			
	du Lundi au Samedi		Dimanche ou jour férié		du Lundi au Samedi		Dimanche ou jour férié	
	Nombre de visites	Pourcentage	Nombre de visites	Pourcentage	Nombre de visites	Pourcentage	Nombre de visites	Pourcentage
Moins de 15 minutes	8 232	20,5%	1 026	24%	23 429	5%	3 869	8,2%
De 15 à 29 minutes	14 418	35,9%	1 340	31,4%	137 453	29,4%	16 120	34,1%
De 30 à 44 minutes	11 626	28,9%	1 003	23,5%	217 890	46,6%	19 097	40,4%
De 45 à 59 minutes	3 928	9,8%	301	7%	69 371	14,8%	6 409	13,6%
Une heure ou plus	1 970	4,9%	602	14,1%	19 269	4,1%	1 740	3,7%
Nombre total des visites	40 174	100%	4 272	100%	467 412	100%	47 235	100%

Tableau C 5 - Description de l'activité des infirmiers coordinateurs

Nombre total de coordinateurs	2 081
Nombre de coordinateurs diplômés d'une école de cadre	284
Pourcentage	13,6%
Nombre total d'heures effectuées	6 051 060
Nombre d'heures consacrées aux activités de coordination	2 687 290
Pourcentage	44,4%
Nombre d'heures consacrées aux activités administratives	2 524 290
Pourcentage	41,7%
Nombre d'heures consacrées aux soins	813 401
Pourcentage	13,4%
Nombre d'heures non renseignées	26 079
Pourcentage	0,4%
Nombre total de visites effectuées par les coordinateurs	20 158
Nombre de visites d'évaluation effectuées par les coordinateurs	7 401
Pourcentage	36,7%

**D - Les personnes prises en charge  
(au cours de la semaine du 14 au 20 octobre 2002)**

Tableau D 1 - Répartition des personnes prises en charge selon le sexe et l'âge

Classe d'âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 60 ans	1 364	1 426	2 790
60-64 ans	688	801	1 489
65-69 ans	1 332	1 685	3 017
70-74 ans	2 720	3 513	6 233
75-79 ans	4 343	6 640	10 983
80-84 ans	5 138	9 629	14 767
85-89 ans	3 889	9 282	13 171
90-94 ans	2 868	8 781	11 649
95 ans et plus	829	3 475	4 304
Non renseigné	51	65	116
<b>Total</b>	<b>23 222</b>	<b>45 297</b>	<b>68 519</b>

Classe d'âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins de 60 ans	5,9%	3,1%	4,1%
60-64 ans	3%	1,8%	2,2%
65-69 ans	5,7%	3,7%	4,4%
70-74 ans	11,7%	7,8%	9,1%
75-79 ans	18,7%	14,7%	16%
80-84 ans	22,1%	21,3%	21,6%
85-89 ans	16,7%	20,5%	19,2%
90-94 ans	12,4%	19,4%	17%
95 ans et plus	3,6%	7,7%	6,3%
Non renseigné	0,2%	0,1%	0,2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Tableau D 2 - Répartition des bénéficiaires selon l'origine de la première demande de prise en charge

Origine de la première demande de prise en charge	Effectif	Pourcentage	Âge moyen à la première demande de prise en charge
La personne elle-même	2 683	3,9%	76 ans
La famille, les voisins	31 015	45,3%	80,5 ans
Le médecin traitant	10 193	14,9%	79 ans
Une infirmière libérale	4 570	6,7%	78,9 ans
Un centre de soins	1 571	2,3%	79 ans
Un service d'hospitalisation à domicile	601	0,9%	76,6 ans
Un service hospitalier	6 984	10,2%	77,6 ans
Un service d'aide à domicile	2 013	2,9%	80,3 ans
La mairie, le CCAS	1 661	2,4%	78,7 ans
Un établissement d'hébergement temporaire	734	1,1%	79,2 ans
Un établissement d'hébergement permanent	1 686	2,5%	82 ans
Autre ou non renseigné	4 808	7,0%	78 ans
<b>Total</b>	<b>68 519</b>	<b>100%</b>	<b>78,8 ans</b>



Tableau D 3 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et la circonstance principale de la prise en charge

Circonstance principale de la prise en charge	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Personne bénéficiaire du SSIAD depuis un an sans interruption	6 081	26,2%	14 719	32,5%	20 800	30,4%
Sortie d'hospitalisation en soins de courte durée	4 948	21,3%	8 042	17,8%	12 990	19%
Sortie d'hospitalisation en psychiatrie	114	0,5%	249	0,5%	363	0,5%
Sortie d'hospitalisation en soins de suite et de réadaptation	2 309	9,9%	3 783	8,4%	6 092	8,9%
Sortie d'établissement de soins de longue durée	295	1,3%	487	1,1%	782	1,1%
Sortie d'un EHPA	366	1,6%	718	1,6%	1 084	1,6%
Maladie	445	1,9%	804	1,8%	1 249	1,8%
Apparition ou aggravation de dépendance sans hospitalisation	3 853	16,6%	7 473	16,5%	11 326	16,5%
Chute sans hospitalisation	181	0,8%	661	1,5%	842	1,2%
Aide à l'entourage en l'absence d'hospitalisation	1 588	6,8%	2 432	5,4%	4 020	5,9%
Accompagnement en fin de vie en l'absence d'hospitalisation	126	0,5%	135	0,3%	261	0,4%
Relais d'une prise en charge par un infirmier libéral	962	4,1%	1 806	4%	2 768	4%
Relais d'une prise en charge par un autre SSIAD	215	0,9%	412	0,9%	627	0,9%
Autre ou non renseigné	1 739	7,5%	3 576	7,9%	5 315	7,8%
<b>Total</b>	<b>23 222</b>	<b>100%</b>	<b>45 297</b>	<b>100%</b>	<b>68 519</b>	<b>100%</b>

Tableau D 4 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et le groupe iso-ressources (GIR)

Sexe	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	Non renseigné	Total
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Masculin	2 017	8 786	6 395	5 269	539	89	127	23 222
Féminin	3 972	14 331	11 223	13 812	1 444	322	193	45 297
Total	5 989	23 117	17 618	19 081	1 983	411	320	68 519

Sexe	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	Non renseigné	Total
	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
Masculin	2,9%	12,8%	9,3%	7,7%	0,8%	0,1%	0,2%	33,9%
Féminin	5,8%	20,9%	16,4%	20,2%	2,1%	0,5%	0,3%	66,1%
Total	8,7%	33,7%	25,7%	27,8%	2,9%	0,6%	0,5%	100%

LECTURE : la somme des pourcentages concernant les hommes et les femmes est égale à 100%.  
 exemple : les hommes en GIR 2 représentent 12,8% de l'ensemble des bénéficiaires des SSIAD.

Tableau D 5 - Répartition des bénéficiaires selon la classe d'âge et le groupe iso-ressources (GIR)

Classe d'âge	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	Non renseigné	Total
	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif	Effectif
Moins de 60 ans	342	1 388	513	444	70	17	16	2 790
60-64 ans	103	636	351	335	45	8	11	1 489
65-69 ans	244	1 214	721	736	74	9	19	3 017
70-74 ans	491	2 395	1 530	1 575	170	42	30	6 233
75-79 ans	945	3 908	2 691	2 970	349	68	52	10 983
80-84 ans	1 120	4 613	3 837	4 532	505	91	69	14 767
85-89 ans	1 134	3 905	3 575	4 012	390	102	53	13 171
90-94 ans	1 066	3 542	3 215	3 426	301	53	46	11 649
95 ans et plus	536	1 487	1 162	1 005	74	18	22	4 304
Non renseigné	8	29	23	46	5	3	2	116
Total	5 989	23 117	17 618	19 081	1 983	411	320	68 519

Tableau D 6 - Répartition en pourcentage des bénéficiaires selon la classe d'âge et le groupe iso-ressources (GIR)

Classe d'âge	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5	GIR 6	Non renseigné	Total
	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
Moins de 60 ans	0,5%	2%	0,7%	0,6%	0,1%	0%	0%	4,1%
60-64 ans	0,2%	0,9%	0,5%	0,5%	0,1%	0%	0%	2,2%
65-69 ans	0,4%	1,8%	1,1%	1,1%	0,1%	0%	0%	4,4%
70-74 ans	0,7%	3,5%	2,2%	2,3%	0,2%	0,1%	0%	9,1%
75-79 ans	1,4%	5,7%	3,9%	4,3%	0,5%	0,1%	0,1%	16%
80-84 ans	1,6%	6,7%	5,6%	6,6%	0,7%	0,1%	0,1%	21,6%
85-89 ans	1,7%	5,7%	5,2%	5,9%	0,6%	0,1%	0,1%	19,2%
90-94 ans	1,6%	5,2%	4,7%	5%	0,4%	0,1%	0,1%	17%
95 ans et plus	0,8%	2,2%	1,7%	1,5%	0,1%	0%	0%	6,3%
Non renseigné	0%	0%	0%	0,1%	0%	0%	0%	0,2%
<b>Total</b>	<b>8,7%</b>	<b>33,7%</b>	<b>25,7%</b>	<b>27,8%</b>	<b>2,9%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,5%</b>	<b>100%</b>

LECTURE : on dénombre 2 970 personnes âgées de 75 à 79 ans et classées en GIR 4.  
Elles représentent 4,3% de l'ensemble des bénéficiaires.  
Les personnes classées en GIR 2 représentent 33,7% de l'ensemble des bénéficiaires.

Tableau D 7 - Répartition des bénéficiaires selon la classe d'âge et niveau de dépendance (pour chaque item de la grille AGGIR)

Variables discriminantes et illustratives de la grille AGGIR	Niveau de dépendance	Moins de 60 ans	60 - 64 ans	65 - 69 ans	70 - 74 ans	75 - 79 ans	80 - 84 ans	85 - 89 ans	90 - 94 ans
Cohérence (variable discriminante)	A	54,4%	52,9%	50%	50,9%	48,2%	49,2%	46,5%	45,8%
	B	26,2%	31,8%	33,2%	32,3%	33,5%	33,8%	35,9%	36,4%
	C	19,4%	15,3%	16,8%	16,8%	18,3%	17%	17,6%	17,8%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Orientation (variable discriminante)	A	62,9%	59,8%	57,4%	56,4%	52,4%	52,7%	48,4%	45,8%
	B	18,1%	25,4%	25,7%	25,6%	28,1%	29%	31,7%	33,2%
	C	19%	14,8%	16,9%	18%	19,5%	18,3%	19,9%	21%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Toilette (variable discriminante)	A	1,6%	1%	1%	1,3%	1,2%	1,2%	1,4%	1%
	B	28,2%	36%	38,3%	37,9%	39,8%	42,9%	41,5%	39,7%
	C	70,2%	63%	60,7%	60,8%	59%	55,9%	57,1%	59,3%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Habillage (variable discriminante)	A	4,9%	5,9%	5,3%	5,7%	6,1%	6,6%	6,6%	5,6%
	B	28,2%	33,7%	36,5%	38,3%	40,4%	43,7%	43,3%	42,2%
	C	66,9%	60,4%	58,2%	56%	53,5%	49,7%	50,1%	52,2%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Alimentation (variable discriminante)	A	20,4%	25,2%	26,3%	29,1%	29,3%	32,9%	32,5%	29,8%
	B	36,7%	44,7%	45,4%	44,6%	45,4%	45,8%	45,9%	48,1%
	C	42,9%	30,1%	28,3%	26,3%	25,3%	21,3%	21,6%	22,1%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Elimination (variable discriminante)	A	26,9%	33,2%	32,3%	31,1%	30,8%	32,4%	31,2%	28,9%
	B	21%	26,1%	28,3%	29,4%	30,6%	31,5%	32,7%	33,8%
	C	52,1%	40,7%	39,4%	39,5%	38,6%	36,1%	36,1%	37,3%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Variables discriminantes et illustratives de la grille AGGIR	Niveau de dépendance	Moins de 60 ans	60 - 64 ans	65 - 69 ans	70 - 74 ans	75 - 79 ans	80 - 84 ans	85 - 89 ans	90 - 94 ans	95 ans et plus	Total
Transferts <i>(variable discriminante)</i>	A	21,3%	28,5%	27,2%	28,6%	30,7%	34,7%	35,2%	32,2%	25,7%	31,6%
	B	21,9%	27,1%	30%	32%	32,7%	33,8%	34,2%	35,3%	34,5%	33%
	C	56,8%	44,4%	42,8%	39,4%	36,6%	31,5%	30,6%	32,5%	39,8%	35,4%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Déplacements à l'intérieur <i>(variable discriminante)</i>	A	27,2%	32,6%	30,2%	30,7%	31,5%	34,7%	34,8%	31,4%	24,7%	32,1%
	B	31,3%	32,5%	35%	37,2%	37,4%	38,6%	38,7%	40%	39,3%	38%
	C	41,5%	34,9%	34,8%	32,1%	31,1%	26,7%	26,5%	28,6%	36%	29,9%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Déplacements à l'extérieur <i>(variable discriminante)</i>	A	9,4%	10,6%	9,7%	8,7%	8,2%	7,8%	6,7%	4,7%	3,2%	7,1%
	B	21,4%	19,4%	20,8%	21,8%	21,6%	23,1%	22,3%	20,3%	15,2%	21,3%
	C	69,2%	70%	69,5%	69,5%	70,2%	69,1%	71%	75%	81,6%	71,6%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Communication à distance <i>(variable discriminante)</i>	A	38,3%	39,8%	35,9%	36,3%	34,8%	36,4%	33,7%	29,6%	22,7%	33,7%
	B	21,4%	23,3%	24,4%	25,1%	25,1%	26,5%	26,3%	27%	25,9%	25,8%
	C	40,3%	36,9%	39,7%	38,6%	40,1%	37,1%	40%	43,4%	51,4%	40,5%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Gestion <i>(variable illustrative)</i>	A	22,7%	20,3%	17,5%	15,9%	14%	13,3%	10,1%	8,2%	6,2%	12,5%
	B	18%	17,7%	18,9%	19,8%	19,8%	20,7%	20,1%	19%	14%	19,4%
	C	59,3%	62%	63,6%	64,3%	66,2%	66%	69,8%	72,8%	79,8%	68,1%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Cuisine <i>(variable illustrative)</i>	A	5,2%	5,8%	5,2%	5,9%	5,9%	6,6%	5,8%	4,7%	3,1%	5,5%
	B	11,3%	11,3%	13,2%	13,9%	13,9%	15,1%	14,2%	13,3%	9,8%	13,7%
	C	83,5%	82,9%	81,6%	80,2%	80,2%	78,3%	80%	82%	87,1%	80,8%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Variables discriminantes et illustratives de la grille AGGIR	Niveau de dépendance	Moins de 60 ans	60 - 64 ans	65 - 69 ans	70 - 74 ans	75 - 79 ans	80 - 84 ans	85 - 89 ans	90 - 94 ans	95 ans et plus	Total
Ménage <i>(variable illustrative)</i>	A	2,2%	2%	1,9%	1,9%	1,8%	1,9%	1,5%	1,2%	1,2%	1,6%
	B	5%	5,5%	5,9%	6,2%	6,8%	7,2%	7,1%	6,1%	3,7%	6,5%
	C	92,8%	92,5%	92,2%	91,9%	91,4%	90,9%	91,4%	92,7%	95,1%	91,9%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Transports <i>(variable illustrative)</i>	A	10,7%	10%	9%	7,3%	6,5%	6,2%	4,7%	3,2%	2,5%	5,8%
	B	12,5%	11,9%	10,6%	12,1%	11,4%	12%	10,9%	9,8%	6,6%	10,9%
	C	76,8%	78,1%	80,4%	80,6%	82,1%	81,8%	84,4%	87%	90,9%	83,3%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Achats <i>(variable illustrative)</i>	A	15,9%	15,1%	12,6%	11,3%	10,2%	9,9%	7,5%	5,9%	4%	9%
	B	21,2%	18,3%	18%	17,9%	16,6%	17,4%	16,4%	14,8%	11,1%	16,6%
	C	62,9%	66,6%	69,4%	70,8%	73,2%	72,7%	76,1%	79,3%	84,9%	74,4%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Suivi de traitement <i>(variable illustrative)</i>	A	26,8%	25,9%	21,8%	20%	18,3%	18,2%	15,2%	13,4%	10,1%	17,2%
	B	18,9%	19%	21%	20,2%	19,8%	20,1%	19,7%	19,6%	15,2%	19,6%
	C	54,3%	55,1%	57,2%	59,8%	61,9%	61,7%	65,1%	67%	74,7%	63,2%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Activité de temps libre <i>(variable illustrative)</i>	A	32,7%	28,1%	25,2%	23,3%	22,1%	22,6%	20,8%	19%	16,1%	21,9%
	B	36,1%	40,7%	39%	40,7%	39,8%	40,2%	40,2%	40%	35,9%	39,6%
	C	31,2%	31,2%	35,8%	36%	38,1%	37,2%	39%	41%	48%	38,5%
	Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Tableau D 8 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et le niveau de dépendance  
(pour chaque item de la grille AGGIR)**

Variables discriminantes et illustratives de la grille AGGIR	Niveau de dépendance	Masculin	Féminin	Total
Cohérence <i>(variable discriminante)</i>	A	46,5%	48,7%	48%
	B	36,1%	33,4%	34,3%
	C	17,4%	17,9%	17,7%
	Ensemble	100%	100%	100%
Orientation <i>(variable discriminante)</i>	A	50,1%	51,4%	50,9%
	B	30,6%	28,9%	29,6%
	C	19,3%	19,7%	19,5%
	Ensemble	100%	100%	100%
Toilette <i>(variable discriminante)</i>	A	1%	1,3%	1,2%
	B	34,2%	42,3%	39,5%
	C	64,8%	56,4%	59,3%
	Ensemble	100%	100%	100%
Habillage <i>(variable discriminante)</i>	A	4,8%	6,2%	6%
	B	36,3%	43%	40,6%
	C	58,9%	50,8%	53,4%
	Ensemble	100%	100%	100%
Alimentation <i>(variable discriminante)</i>	A	24,1%	32,7%	29,8%
	B	47,4%	44,9%	45,7%
	C	28,5%	22,4%	24,5%
	Ensemble	100%	100%	100%
Elimination <i>(variable discriminante)</i>	A	27,2%	32%	30,4%
	B	29,6%	31,8%	31,1%
	C	43,2%	36,2%	38,5%
	Ensemble	100%	100%	100%
Transferts <i>(variable discriminante)</i>	A	27,2%	33,8%	31,6%
	B	34,1%	32,5%	33%
	C	38,7%	33,7%	35,4%
	Ensemble	100%	100%	100%
Déplacements à l'intérieur <i>(variable discriminante)</i>	A	29,2%	33,3%	32,1%
	B	38,7%	37,8%	38%
	C	32,1%	28,9%	29,9%
	Ensemble	100%	100%	100%
Déplacements à l'extérieur <i>(variable discriminante)</i>	A	8,1%	6,6%	7,1%
	B	21,2%	21,4%	21,3%
	C	70,7%	72%	71,6%
	Ensemble	100%	100%	100%

Variables discriminantes et illustratives de la grille AGGIR	Niveau de dépendance	Masculin	Féminin	Total
Communication à distance <i>(variable discriminante)</i>	A	27,4%	37%	33,7%
	B	26,1%	25,6%	25,8%
	C	46,5%	37,4%	40,5%
	Ensemble	100%	100%	100%
Gestion <i>(variable illustrative)</i>	A	10,8%	13,3%	12,5%
	B	17%	20,7%	19,4%
	C	72,2%	66%	68,1%
	Ensemble	100%	100%	100%
Cuisine <i>(variable illustrative)</i>	A	2,9%	6,9%	5,5%
	B	6,9%	17,1%	13,7%
	C	90,2%	76%	80,8%
	Ensemble	100%	100%	100%
Ménage <i>(variable illustrative)</i>	A	1,4%	1,8%	1,6%
	B	3%	8,3%	6,5%
	C	95,6%	89,9%	91,9%
	Ensemble	100%	100%	100%
Transports <i>(variable illustrative)</i>	A	5,5%	5,9%	5,8%
	B	9,7%	11,5%	10,9%
	C	84,8%	82,6%	83,3%
	Ensemble	100%	100%	100%
Achats <i>(variable illustrative)</i>	A	7,3%	9,9%	9%
	B	12,8%	18,5%	16,6%
	C	79,9%	71,6%	74,4%
	Ensemble	100%	100%	100%
Suivi de traitement <i>(variable illustrative)</i>	A	13%	19,4%	17,2%
	B	18,1%	20,4%	19,6%
	C	68,9%	60,2%	63,2%
	Ensemble	100%	100%	100%
Activité de temps libre <i>(variable illustrative)</i>	A	20,1%	22,9%	21,9%
	B	39,2%	39,8%	39,6%
	C	40,7%	37,3%	38,5%
	Ensemble	100%	100%	100%



Tableau D 9 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et le type d'habitat

Type d'habitat	Hommes	Pourcentage	Femmes	Pourcentage	Total	Pourcentage
Domicile personnel ordinaire confortable et adapté	12 548	54%	22 158	48,9%	34 706	50,7%
Domicile personnel ordinaire confortable non adapté	6 708	28,9%	12 477	27,5%	19 185	28%
Domicile personnel ordinaire non confortable	1 705	7,3%	3 560	7,9%	5 265	7,7%
Hébergement dans la famille confortable et adapté	675	2,9%	2 021	4,5%	2 696	3,9%
Hébergement dans la famille confortable et non adapté	290	1,2%	895	2%	1 185	1,7%
Hébergement dans la famille non confortable	90	0,4%	215	0,5%	305	0,4%
Accueil par des particuliers à titre onéreux	69	0,3%	160	0,4%	229	0,3%
Domiciles regroupés, petites unités de vie	172	0,7%	644	1,4%	816	1,2%
Établissement d'hébergement temporaire	61	0,3%	174	0,4%	235	0,3%
Autre établissement d'hébergement pour personnes âgées (logements-foyers, maisons de retraite)	594	2,6%	2 410	5,3%	3 004	4,4%
Autre ou non renseigné	310	1,3%	583	1,3%	893	1,3%
<b>Total</b>	<b>23 222</b>	<b>100%</b>	<b>45 297</b>	<b>100%</b>	<b>68 519</b>	<b>100%</b>

Tableau D 10 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et les conditions de vie

Conditions de vie	Hommes	Pourcentage	Âge moyen	Femmes	Pourcentage	Âge moyen	Total	Pourcentage	Âge moyen
En collectivité (seul ou avec le conjoint)	970	4,2%	79,8 ans	3 533	7,8%	85,8 ans	4 503	6,6%	84,5 ans
Seul	4 265	18,4%	80 ans	17 014	37,6%	84,1 ans	21 279	31,1%	83,3 ans
Avec le conjoint seul	13 095	56,4%	79,6 ans	10 250	22,6%	77,6 ans	23 345	34,1%	78,7 ans
Avec une ou des personnes de la même génération	957	4,1%	75,9 ans	1 240	2,7%	79,5 ans	2 197	3,2%	78 ans
Avec une ou des personnes de la génération précédente	532	2,3%	55,1 ans	886	2%	73,7 ans	1 418	2,1%	66,7 ans
Avec une ou des personnes de la génération suivante	1 913	8,2%	84,1 ans	9 760	21,5%	86,4 ans	11 673	17%	86,1 ans
Avec des personnes de générations différentes	1 245	5,4%	73,2 ans	2 102	4,6%	79,2 ans	3 347	4,9%	77 ans
Autre ou non renseigné	245	1,1%	78 ans	512	1,1%	82,1 ans	757	1,1%	80,8 ans
<b>Total</b>	<b>23 222</b>	<b>100%</b>	<b>79 ans</b>	<b>45 297</b>	<b>100%</b>	<b>82,7 ans</b>	<b>68 519</b>	<b>100%</b>	<b>81,4 ans</b>

Tableau D 11 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et l'aidant principal

Aidant principal	Hommes	Pourcentage	Âge moyen	Femmes	Pourcentage	Âge moyen	Total	Pourcentage	Âge moyen
Le conjoint	11 557	49,8%	78,6 ans	8 052	17,8%	76,4 ans	19 609	28,6%	77,7 ans
Une personne de la même génération	1 440	6,2%	75,7 ans	1 752	3,9%	78,3 ans	3 192	4,7%	77,1 ans
Une personne de la génération précédente	727	3,1%	57,4 ans	1 381	3%	75,1 ans	2 108	3,1%	69 ans
Une personne de la génération suivante	4 616	19,9%	84 ans	19 776	43,7%	85,8 ans	24 392	35,6%	85,4 ans
Un service ou une personne rémunérée (y compris famille d'accueil)	3 497	15,1%	79,9 ans	10 784	23,8%	83,6 ans	14 281	20,8%	82,7 ans
Aucun	1 043	4,5%	78,5 ans	2 723	6%	82,5 ans	3 766	5,5%	81,4 ans
Autre ou non renseigné	342	1,5%	77,5 ans	829	1,8%	81,9 ans	1 171	1,7%	80,6 ans
<b>Total</b>	<b>23 222</b>	<b>100%</b>	<b>79 ans</b>	<b>45 297</b>	<b>100%</b>	<b>82,7 ans</b>	<b>68 519</b>	<b>100%</b>	<b>81,4 ans</b>

Tableau D 12-Répartition des bénéficiaires selon le sexe et les intervenants autres que le service de soins infirmiers à domicile

Intervenants		Aide à domicile (aide ménagère, garde à domicile, auxiliaire de vie...)	Service de portage de repas	Entourage ou famille	Autre intervenant paramédical	Accueil ou centre de jour	Pédicure	Secteur psychiatrique	aucun	Autre ou non renseigné	Total
1er intervenant	Masculin	41,8%	2%	23,6%	9,3%	0,9%	1,2%	0,3%	12,6%	8,3%	100%
	Féminin	48,5%	2,3%	19,8%	6,7%	1%	1,4%	0,2%	12,6%	7,5%	100%
	Ensemble	46,2%	2,1%	21,1%	7,6%	1%	1,3%	0,3%	12,6%	7,9%	100%
2ème intervenant	Masculin	6,1%	4,9%	18,8%	15,8%	1%	3,2%	0,6%	2%	47,6%	100%
	Féminin	6,2%	7,6%	19,8%	12,7%	1,1%	4,1%	0,5%	2,1%	45,9%	100%
	Ensemble	6,1%	6,7%	19,4%	13,7%	1,1%	3,8%	0,6%	2,1%	46,5%	100%
3ème intervenant	Masculin	1,2%	0,7%	4%	9,7%	0,7%	4,6%	0,5%	2,9%	75,7%	100%
	Féminin	1,2%	0,8%	5,2%	9,4%	0,8%	5,3%	0,6%	2,8%	73,9%	100%
	Ensemble	1,2%	0,8%	4,8%	9,5%	0,8%	5%	0,6%	2,8%	74,5%	100%

Tableau D 13 - Répartition des bénéficiaires selon leur degré de dépendance physique et psychique

GRILLE DE COLVEZ										
Niveau de dépendance	Confinés au lit ou au fauteuil		Dépendants pour la toilette et l'habillage		Ayant besoin d'aide pour sortir du domicile		Autonome physiquement		Total	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Peu ou pas dépendants psychiquement	6 297	9,2%	28 457	41,5%	2 140	3,1%	1 391	2%	38 285	55,9%
Dépendants psychiquement	12 109	17,7%	17 142	25%	700	1%	283	0,4%	30 234	44,1%
Total	18 406	26,9%	45 599	66,5%	2 840	4,1%	1 674	2,4%	68 519	100%

NB : La dépendance psychique se définit par une cohérence partiellement ou totalement altérée, associée à une désorientation dans le temps et dans l'espace.

## E - Durée du suivi (données annuelles)

Tableau E 1 - Durée du suivi pour les prises en charge ayant pris fin au cours de l'année 2002

Durée du suivi	Nombre de sorties de prise en charge au cours de l'année 2002	
	Effectif	Pourcentage
De 0 à 10 jours	6 499	10,3%
De 11 à 30 jours	10 304	16,3%
De 31 à 90 jours	12 836	20,3%
De 91 à 180 jours	8 720	13,8%
De 181 jours à un an	8 242	13%
De plus d'un an à deux ans	7 361	11,7%
De plus de deux ans à cinq ans	7 032	11,1%
De plus de cinq ans	2 164	3,4%
Total	63 158	100%

## Liste des tableaux

Tableau A 1 - Évolution générale de la capacité d'accueil des services de soins infirmiers à domicile depuis 1980 .....	6
Tableau A 2 - Répartition par statut juridique au 31 décembre 2002.....	6
Tableau A 3 - Répartition des services selon leur capacité d'accueil au 31 décembre 2002 .....	7
Tableau A 4 - Description générale de l'activité des services de soins infirmiers à domicile au cours de l'année 2002 .....	8
Tableau B 1 - Personnel salarié permanent rémunéré sur l'année 2002 .....	9
Tableau B 2 - Personnel salarié permanent sur l'année 2002 selon le statut juridique du service de soins infirmiers à domicile .....	10
Tableau B 3 - Intervenants libéraux rémunérés par les services de soins infirmiers à domicile sur l'année 2002	10
Tableau B 4 - Structure des services selon le personnel intervenant au cours de l'année 2002.....	11
Tableau C 1 - Types de soins dispensés.....	12
Tableau C 2 - Nombre et périodicité des visites .....	13
Tableau C 3 - Pourcentage de bénéficiaires concernés par les visites des différents intervenants et nombre moyen de visites.....	14
Tableau C 4 - Nombre et durée des visites des différents intervenants.....	15
Tableau C 5 - Description de l'activité des infirmiers coordinateurs .....	16
Tableau D 1 - Répartition des personnes prises en charge selon le sexe et l'âge .....	17
Tableau D 2 - Répartition des bénéficiaires selon l'origine de la première demande de prise en charge.....	18
Tableau D 3 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et la circonstance principale de la prise en charge.....	19
Tableau D 4 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et le groupe iso-ressources (GIR) .....	20
Tableau D 5 - Répartition des bénéficiaires selon la classe d'âge et le groupe iso-ressources (GIR) .....	21
Tableau D 6 - Répartition en pourcentage des bénéficiaires selon la classe d'âge et le groupe iso-ressources (GIR).....	22
Tableau D 7 - Répartition des bénéficiaires selon la classe d'âge et niveau de dépendance (pour chaque item de la grille AGGIR).....	23
Tableau D 8 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et le niveau de dépendance (pour chaque item de la grille AGGIR).....	26
Tableau D 9 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et le type d'habitat.....	27
Tableau D 10 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et les conditions de vie .....	28
Tableau D 11 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et l'aidant principal .....	28
Tableau D 12 - Répartition des bénéficiaires selon le sexe et les intervenants autres que le service de soins infirmiers à domicile .....	29
Tableau D 13 - Répartition des bénéficiaires selon leur degré de dépendance physique et psychique .....	29
Tableau E 1 - Durée du suivi pour les prises en charge ayant pris fin au cours de l'année 2002 .....	30

## **Annexe 1**

## Mesures de la dépendance

### *De la présentation de la grille AGGIR...*

Le modèle Autonomie gérontologique groupes iso-ressources (AGGIR) permet dans un premier temps d'évaluer l'expression de l'autonomie grâce à l'observation des activités effectuées par la personne âgée.

La grille AGGIR comporte dix variables discriminantes se rapportant à la perte d'autonomie physique et psychique, et sept variables illustratives de la perte d'autonomie domestique et sociale.

Chaque variable comporte trois modalités :

- A : fait seul, totalement, habituellement et correctement
- B : fait partiellement ou non habituellement ou non correctement
- C : ne fait pas

Le terme « habituellement » fait référence au temps ; le terme « correctement » est la référence à l'environnement conforme aux usages et aux mœurs.

<i>Les variables discriminantes</i>	<i>Les variables illustratives</i>
1- Cohérence	1- Gestion
2- Orientation	2- Cuisine
3- Toilette	3- Ménage
4- Habillage	4- Transport
5- Alimentation	5- Achats
6- Élimination	6- Suivi de traitement
7- Transfert	7- Activités de temps libre
8- Déplacement à l'intérieur	
9- Déplacement à l'extérieur	
10- Communication à distance	

### *...à la constitution des Groupes iso-ressources (GIR)*

À partir des modalités des variables de la grille AGGIR, peuvent être déterminés les groupes de dépendance dits GIR.

La constitution de ces groupes permet une classification des personnes selon des profils de perte d'autonomie significativement proches.

Les catégories de personnes définissant principalement les GIR sont les suivantes :

GIR 1 : correspond aux personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil et dont les fonctions intellectuelles sont gravement altérées, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants. Dans ce groupe se trouvent les personnes en fin de vie.

GIR 2 : comprend deux groupes de personnes âgées.

- celles qui sont confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante.

- celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités de se déplacer (souvent dénommés les « déments déambulants »).

GIR 3 : correspond aux personnes âgées ayant conservé leurs fonctions intellectuelles, partiellement leur capacité à se déplacer mais qui nécessitent plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. De plus, la majorité d'entre elles n'assurent pas seules l'hygiène de l'élimination tant anale qu'urinaire.

GIR 4 : comprend essentiellement deux groupes de personnes.

- celles qui n'assument pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillage. La grande majorité d'entre elles s'alimente seule.

- celles qui n'ont pas de problèmes pour se déplacer mais qu'il faut aider pour les activités corporelles ainsi que les repas.

GIR 5 : correspond aux personnes qui assurent seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentent et s'habillent seules. Elles nécessitent une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

GIR 6 : regroupe toutes les personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie courante.



## **Annexe 2**



Ministère  
de l'emploi, du travail  
et de la cohésion sociale

Ministère de la santé  
et de la protection sociale



# Études et Résultats

N° 350 • novembre 2004

*Les services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) interviennent principalement auprès de personnes âgées dépendantes, pour différer une hospitalisation ou pour faciliter leur retour à domicile après un séjour à l'hôpital. Entre 1980 et 2002, le nombre de places dans les 1 760 Ssiad financées par l'Assurance maladie est passé de 3 500 à 71 000. Plus des deux tiers de leurs usagers sont âgés de 80 ans et plus, deux tiers ont besoin d'aide pour la toilette et l'habillage, un quart est confiné au lit ou au fauteuil. 45 % d'entre eux souffrent de dépendance psychique. La plupart des actes effectués à domicile par les Ssiad, principalement des soins de nursing, le sont par des aides-soignants : ces derniers comptent pour 80 % du personnel soignant et assurent plus de 80 % des visites aux patients. Des infirmiers libéraux, rémunérés à l'acte par les Ssiad, sont sollicités pour assurer 13 % des visites, le plus souvent pour effectuer des actes médicaux infirmiers que seuls des infirmiers sont habilités à réaliser. Les deux tiers des départements comptent entre 2,15 et 3,5 soignants salariés par des Ssiad pour 1 000 personnes âgées de 70 ans ou plus. Cependant, pour étudier les disparités départementales de prise en charge infirmière des personnes âgées, on doit aussi tenir compte des soins qui leur sont dispensés par des infirmiers libéraux. Le sud de la France apparaît à cet égard nettement mieux doté que le nord en infirmiers libéraux pour la prise en charge des personnes âgées. Ce contraste nord-sud demeure quand on considère l'offre globale de soins infirmiers.*

**Sophie BRESSÉ**

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale  
Ministère de la Santé et de la protection sociale  
Drees

## Les services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) et l'offre de soins infirmiers aux personnes âgées en 2002

Les services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) ont été créés dans les années 1970, se développant surtout au début des années 1980 avec la mise en place de la politique d'aide au maintien à domicile des personnes âgées. Les Ssiad constituent un élément important de la prise en charge infirmière à domicile de personnes âgées, voire très âgées, malades et le plus souvent dépendantes pour la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne. Les soins dispensés à domicile par le personnel soignant des Ssiad font l'objet d'une prescription médicale et sont intégralement financés par l'Assurance maladie.

En 2002, la Drees a réalisé, en collaboration avec les Drass, la collecte des rapports d'activité des services de soins infirmiers à domicile en France métropolitaine et outre-mer (encadré 1). Les données issues de cette enquête permettent d'actualiser les connaissances sur les modes de fonctionnement des Ssiad, leur activité, leur personnel et leurs patients, et d'observer des évolutions en les comparant avec celles issues de la précédente exploitation nationale de ces rapports, qui date de 1996. À cette date, seul un échantillon de services de soins infirmiers à domicile avait été enquêté. En 2002, le caractère exhaustif de l'enquête offre aussi la possibilité d'une analyse des disparités départementales en ce qui concerne l'équipement en Ssiad.



La connaissance des professionnels que ceux-ci mobilisent ne fournit toutefois qu'une vision partielle de l'offre de prise en charge infirmière de la dépendance des personnes âgées à domicile. Pour en obtenir une vision plus globale, les soins dispensés à domicile aux personnes âgées par les infirmiers libéraux doivent aussi être pris en compte. Dans cette perspective, cette étude mobilise également des données départementales sur les infirmiers libéraux et leur clientèle fournies par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam).

**En 2002, les 1 760 services de soins à domicile (Ssiad) recensés disposent de 71 000 places**

D'après les résultats de l'enquête auprès des services de soins infirmiers à domicile, les 1760 Ssiad recensés en France (métropole et outre-mer) en 2002

comptent environ 71 000 places. Depuis 1980, la capacité installée des Ssiad, c'est-à-dire le nombre de places financées par la Cnam (encadré 2), n'a cessé d'augmenter : elle a été multipliée par 20 sur la période, passant de 3 500 à près de 71 000 places (tableau 1). C'est entre 1980 et 1984, suite aux décrets de 1981, qui définissent les rôles et modes de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile, que le nombre de places a augmenté de façon la plus spectaculaire, ayant été multiplié par six en quatre ans. Par la suite, l'accroissement du nombre de places s'est poursuivi de façon un peu ralentie. Entre 1996 et 2002, le nombre de places a augmenté de 25 %, soit en moyenne de 4 % par an, passant de 56 650 à 71 000.

**La capacité moyenne des services de soins infirmiers à domicile est de 40 places installées**

En 2002, on compte en moyenne, pour la France entière (métropole et départements d'outre-mer), 40 places disponibles par service de soins à domicile. Un peu plus d'une vingtaine de services ont une capacité qui dépasse 150 places installées, mais la moitié d'entre eux en compte moins de 33 et dans les trois quarts des services, la capacité d'accueil ne dépasse pas 45 places.

En France métropolitaine, le taux d'équipement national est de 10 places pour 1 000 personnes âgées de 70 ans ou plus. Même si ce chiffre peut paraître li-

évolution de la capacité installée des SSIAD en France entre 1980 et 2002

Années	1980	1984	1988	1992	1996	2002
Nombre de places installées	3 500	23 338	34 870	47 468	56 650	70 939
	entre 1980 et 1984	entre 1984 et 1988	entre 1988 et 1992	entre 1992 et 1996	entre 1996 et 2002	
Taux de croissance annuelle moyen	61%	11%	8%	5%	4%	
Champ : France entière Sources : Cnam et Enquête Ssiad 2002, Drees						

**E•1**

**L'enquête auprès des services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) en 2002**

Les Ssiad remplissent un rapport annuel d'activité à destination des Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS). En 1996, la Drees en avait exploité un échantillon représentatif au niveau national. En 2002, c'est l'ensemble des rapports d'activité des Ssiad qui ont été, en collaboration avec les Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS), collectés et exploités : les résultats sont donc disponibles aux niveaux national, régional et départemental.

Le rapport d'activité des Ssiad se compose de trois volets : le premier volet est constitué de données annuelles et porte sur le personnel et l'activité des Ssiad (nombre de journées financées et réalisées par mois, fonctions et nombres d'heures rémunérées des différents types de personnels salariés, recours à des intervenants libéraux...). Les deuxième et troisième volets collectent des observations sur une semaine de référence, respectivement sur la nature des interventions de soins des services (nombre de visites par type d'intervenants, temps des visites, nature des soins dispensés), et sur les bénéficiaires de ces interventions (sexe, âge, niveaux de dépendance physique et psychique, conditions de vie et de logement, circonstances ou événement à l'origine de la prise en charge, autres intervenants, aidant principal...).

**E•2**

**Le fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile**

Les services ont pour objet de prévenir ou de différer une hospitalisation ou une institutionnalisation, ou à l'inverse de rendre possible un retour au domicile plus rapide et dans de meilleures conditions, suite à une hospitalisation. Ils participent ainsi fortement au maintien à domicile de personnes âgées dépendantes, qui souhaitent continuer à y vivre ou, dans une moindre mesure, qui désirent y terminer leur vie.

Le fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) est pris en charge intégralement par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam). Celle-ci finance un nombre de places installées, pour lesquelles elle verse une indemnité forfaitaire journalière. Le nombre de places installées peut être différent de celui des places autorisées, qui correspond au nombre maximum de places que le Ssiad peut offrir en théorie et est fixé par arrêté préfectoral. Le nombre de places installées d'un service de soins correspond donc au budget dont il dispose. Il est censé couvrir l'ensemble des frais du service, la rémunération des personnels, les frais de fonctionnement (locaux, transport, administration du service). Avec ce budget, les Ssiad peuvent employer des infirmiers et des aides-soignants salariés, et recourir à des infirmiers libéraux rémunérés à l'acte. Les infirmiers peuvent effectuer tous les types d'actes. En revanche, les aides-soignants travaillent sous la surveillance des premiers et ne sont autorisés à effectuer que des actes de soins non techniques.

Pour une capacité installée de 30 places, un service peut par exemple prendre en charge 20 patients un mois donné, et 40 le mois suivant, ou encore 10 patients très lourds (nécessitant plusieurs interventions par jour par exemple), et 20 patients légers... Le nombre de places installées correspond à cet égard à un budget versé par l'Assurance maladie, et géré ensuite par le Ssiad en fonction de ses contraintes, bien plus qu'à un réel indicateur de capacité d'accueil. Il n'est, par exemple, pas comparable avec un nombre de lits dans une maison de retraite ou dans un hôpital.

mité, il faut rappeler que parmi les personnes âgées de 70 ans ou plus, 83 % sont autonomes au sens de l'indicateur de Colvez, qui mesure la seule dépendance physique : elles ne sont donc pas confinées chez elles, et n'ont pas besoin d'aide pour s'habiller ou faire leur toilette. Si on rapporte le nombre de places en Ssiad au nombre encore plus limité de personnes de ce groupe d'âge classées en Colvez 1 (confinées au lit ou au fauteuil) et 2 (ayant besoin d'aide pour la toilette et l'habillage), on dénombrerait 10 places disponibles en Ssiad pour 100 personnes âgées de 70 ans et plus physiquement très dépendantes.

**T.02** répartition des Ssiad et des places installées en Ssiad selon le statut juridique de l'entité juridique de rattachement

Statut juridique de l'entité qui gère l'établissement	Répartition des Ssiad	Répartition des places installées
Établissements d'hospitalisation publics et syndicats interhospitaliers	13	10
Communes, CCAS, établissements publics locaux	10	10
Établissements sociaux et médico-sociaux	9	8
Organismes de sécurité sociale, mutuelles, syndicats	5	9
Associations, fondations, congrégations	54	55
Autres établissements privés	1	1
Non renseigné	8	7
Ensemble	100	100

Champ : France entière  
Sources : Enquête Ssiad 2002, Drees

*Deux tiers des services de soins à domicile sont gérés par des organismes privés à but non lucratif*

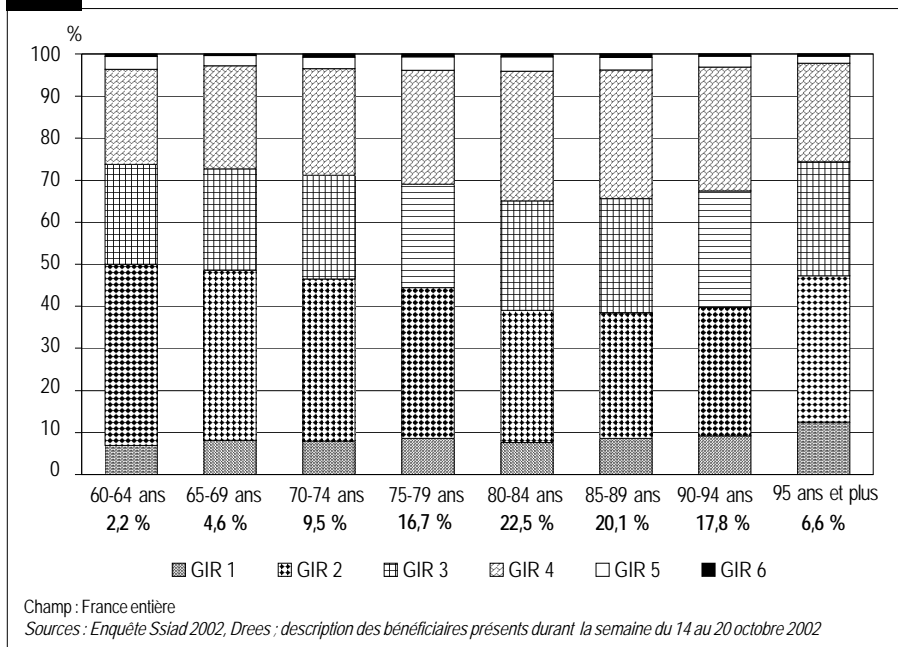
Les services de soins gérés par des établissements d'hospitalisation publics, des centres communaux d'action sociale ou des établissements sociaux et médico-sociaux regroupent plus de 30 % des places disponibles. Près des deux tiers des places sont gérées par des organismes privés, le plus souvent des associations à but non lucratif (tableau 2).

*La clientèle des Ssiad est composée à plus des deux tiers de personnes âgées de 80 ans ou plus, dont la plupart sont lourdement dépendantes*

En 2002, les soins dispensés par les Ssiad étaient encore spécifiquement destinés aux personnes âgées de 60 ans et plus<sup>1</sup>, bien que les textes réglementaires mentionnent la référence « à une notion de besoin plutôt qu'à celle d'état civil »<sup>2</sup>. Leur activité doit cependant prochainement s'élargir au champ des personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques<sup>3</sup>.

En 2002, les Ssiad ont décrit l'ensemble des patients qui ont bénéficié des

**G.01** répartition des bénéficiaires des Ssiad selon le Groupe iso-ressource (Gir) et le groupe d'âges



soins du service durant une semaine de référence (la semaine du 14 au 20 octobre 2002)<sup>4</sup>. Cette semaine-là, un peu plus de 68 500 personnes ont été prises en charge par les Ssiad, parmi lesquelles 96 % étaient âgées de 60 ans ou plus. Parmi ces dernières, près de sept sur dix avaient au moins 80 ans, et un quart était âgé de 90 ans ou plus. Les deux tiers étaient des femmes. La plupart du temps,

ces personnes étaient très lourdement dépendantes. Parmi elles, moins de 4 % étaient classées dans les groupes iso-ressources (Gir) 5 et 6, c'est-à-dire peu ou non dépendantes, et ce quel que soit le groupe d'âges. En revanche, plus du quart d'entre elles était confiné au lit ou au fauteuil, et les deux tiers nécessitaient une aide pour la toilette et l'habillage (graphique 1).

1. Une dérogation peut être accordée : elle concerne alors le bénéficiaire, et non pas le service de soins.

2. Circulaire d'octobre 1981.

3. Décret n°2004-613 du 25 juin 2004.

4. On considère que les bénéficiaires des Ssiad décrits durant cette semaine sont représentatifs de l'ensemble des patients traités au cours de l'année.

**Près de la moitié des patients pris en charge par les Ssiad souffrent de dépendance psychique**

souffre entre 60 et 64 ans, et c'est le cas de 53 % des patients âgés de 95 ans et plus (graphique 2).

D'après les services, la dépendance psychique, c'est-à-dire une cohérence partiellement ou totalement altérée, associée à une désorientation dans le temps et dans l'espace, concernait par ailleurs environ 45 % de leurs bénéficiaires, ce qui s'explique notamment par l'importante proportion de personnes très âgées au sein de leur clientèle. La dépendance psychique est à cet égard de plus en plus importante à mesure que l'âge des patients progresse : un peu plus du tiers des bénéficiaires des Ssiad âgés en

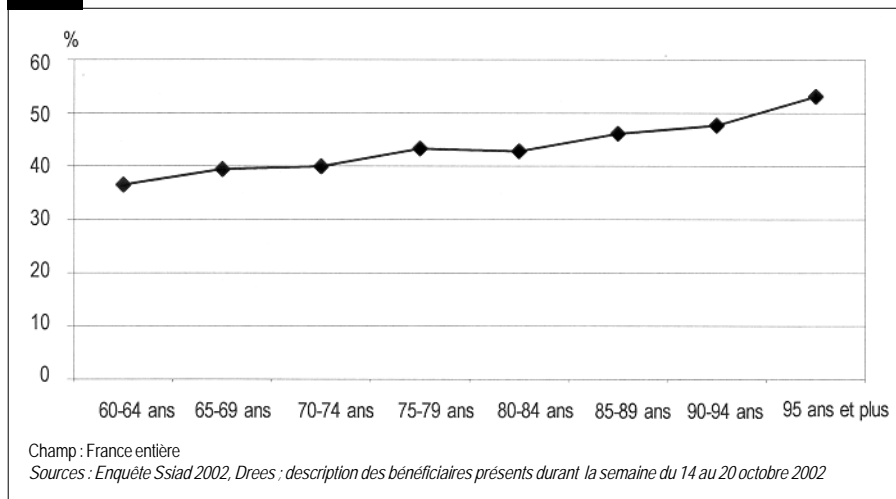
**La très grande majorité des patients des Ssiad reçoit par ailleurs une aide au quotidien**

En 2002, parmi les personnes âgées prises en charge par les Ssiad, un peu plus de trois sur dix vivaient seules, 35 % avec leur conjoint, 18 % chez un de leurs descendants et 5 % dans un ménage composé de « personnes de générations différentes », c'est-à-dire très probablement avec leurs enfants et/ou leurs petits-enfants. Même en tenant compte de

l'âge élevé des patients des Ssiad, la proportion de personnes âgées hébergées par leurs descendants est nettement plus élevée parmi eux qu'au sein de la population générale : début 2000, à peine 9 % des personnes âgées de 80 ans et plus déclaraient vivre dans le même ménage que leurs enfants<sup>5</sup>, alors que c'est le cas du quart des bénéficiaires des Ssiad de ce groupe d'âge. Ceci s'explique sans doute par le degré de dépendance particulièrement élevé des personnes âgées prises en charge par les Ssiad.

Outre les soins qui leur étaient dispensés par les Ssiad, plus de neuf patients sur dix étaient aidés au quotidien par au moins une personne, notamment pour la réalisation des tâches ménagères. Cet aidant principal était un de leurs descendants dans près de 40 % des cas, leur conjoint dans trois cas sur dix, une personne de la même génération dans 5 % des cas, une personne de la génération précédente dans 3 % des cas. Dans un peu plus d'un cas sur cinq, l'aidant principal était une personne rémunérée. La moitié des patients de sexe masculin avaient pour aidant principal leur conjoint. Les personnes qui vivaient seules avaient pour aidant principal un de leurs descendants dans 44 % des cas et une personne rémunérée dans près de quatre cas sur dix. Mais les services de soins infirmiers rapportent qu'environ 10 % de leurs patients ne recevaient aucune aide régulière de qui que ce soit.

**G.02** évolution de la part des bénéficiaires des Ssiad souffrant de dépendance psychique, à mesure qu'ils avancent en âge



4

**T.03** répartition des bénéficiaires des Ssiad âgés de 60 ans ou plus selon le sexe et les conditions de vie\*

Conditions de vie	en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble
En collectivité (seul ou avec le conjoint)	4	8	7
Seul	18	39	32
Avec le conjoint seul	59	23	35
Avec une ou des personnes de la même génération	4	3	3
Avec une ou des personnes de la génération précédente	1	1	1
Avec une ou des personnes de la génération suivante	9	22	18
Avec des personnes de générations différentes	5	4	4

\* Données portant sur la semaine de référence du 14 au 20 octobre 2002.  
Source : Enquête Ssiad 2002, Drees

**Pour près d'un nouveau patient sur deux, le Ssiad est intervenu à la suite d'une sortie d'hospitalisation**

Environ 30 % des bénéficiaires des Ssiad âgés de 60 ans ou plus étaient pris en charge par le service depuis plus d'un an. Parmi les patients traités depuis moins d'un an, la prise en charge est intervenue à la suite d'une sortie d'hospitalisation dans près de la moitié des cas. Une fois sur quatre, c'est l'apparition ou l'aggravation de la dépendance qui a été à l'origine de l'intervention du Ssiad. L'initiative de la prise en

5. Source : enquête HID 1999.

charge par le Ssiad est revenue à un membre de l'entourage dans près de la moitié des cas, et à un professionnel de santé (médecin traitant, service hospitalier ou infirmière libérale...) dans un peu plus d'un tiers des situations.

*Les soins de nursing sont prépondérants et surtout assurés par les aides-soignants*

Durant la semaine de référence, les 68 520 patients qui ont bénéficié de soins de la part des Ssiad ont reçu, en moyenne, environ huit visites, soit un peu plus d'une par jour. Les soignants, le plus souvent des aides-soignants, effectuent surtout des soins de nursing : toilettes, shampooings et pédiluves (entretien des ongles) comptent pour plus du tiers des soins dispensés ; en y ajoutant l'aide aux transferts, par exemple pour passer du lit au fauteuil, l'aide à l'alimentation, la surveillance de l'hydratation et des fonctions d'élimination, l'aide aux changes pour les incontinents, les soins dermatologiques et la prévention des escarres (indispensable pour les personnes confinées au lit), on recouvre 85 % des interventions effectuées. Même si certains actes réalisés visent à traiter une pathologie ou les suites d'un accident, la plupart des soins dispensés ont donc pour objet de compenser la perte d'autonomie.

Avec en moyenne 29 aides-soignants pour 100 places installées, ces derniers comptent pour plus de 80 % du personnel soignant intervenant dans le cadre des Ssiad, et ont assuré huit visites effectuées sur dix. Durant la semaine de référence, la totalité des patients a ainsi reçu des soins dispensés par des aides-soignants, à l'occasion de presque 7 visites, soit un peu plus d'une par jour. Le dimanche, leurs interventions ne

concernaient en revanche que 42 % des patients. Plus de 60 % de leurs visites ont eu une durée supérieure à une demi-heure.

*Les infirmiers salariés exercent principalement des tâches de coordination*

Durant la semaine de référence, les infirmiers coordinateurs ont effectué en moyenne 30 heures de travail. Les activités de soins n'ont occupé que 13 % de leur temps de travail ; le reste du temps étant consacré aux activités de coordination et aux tâches administratives. Une de leurs tâches principales consiste en effet à effectuer les visites d'évaluation au cours desquelles l'organisation de la prise en charge du patient est fixée, puis à effectuer son suivi. La nature de leur activité explique que les visites assurées par des infirmiers salariés soient proportionnellement peu nombreuses (7 % des visites effectuées par les Ssiad) et concernent beaucoup moins de patients : en effet, seul un quart des Ssiad compte des infirmiers salariés en plus des infirmiers coordinateurs. Durant la semaine de référence, 23 % des bénéficiaires des Ssiad ont reçu des soins dispensés par des infirmiers salariés, au cours de 2,6 visites en moyenne. Le dimanche, leurs visites n'ont en revanche concerné que 5 % des patients.

*Les Ssiad ont recours à des infirmiers libéraux pour assurer certains soins*

Les services de soins infirmiers à domicile peuvent aussi avoir recours, régulièrement ou ponctuellement, à des infirmiers du secteur libéral, qu'ils rémunèrent à l'acte. 13 % des visites aux patients

ont été effectuées par des intervenants du secteur libéral, des infirmiers libéraux dans la quasi-totalité des cas. Ces derniers interviennent le plus souvent pour des actes médicaux infirmiers (AMI), plus techniques, et assez peu pour des actes infirmiers de soin qui recouvrent des soins d'hygiène de base (AIS)<sup>6</sup> : 84 % des actes effectués par les infirmiers libéraux à destination de personnes âgées, pour le compte des Ssiad, sont ainsi des actes médicaux infirmiers (AMI), alors que si l'on considère l'ensemble de leur activité, ils effectuent plus de 40 % d'actes infirmiers de soin (données Cnam). Dans la mesure où près des deux tiers des services de soins infirmiers n'emploient, à l'exception des infirmiers coordinateurs, que des aides-soignants, le recours à des infirmiers libéraux vise à compléter leur activité pour la réalisation de soins techniques (encadré 2).

*Les disparités départementales de l'offre de soins infirmiers aux personnes âgées*

La prise en charge à domicile des personnes âgées dépendantes mobilise de plus en plus souvent des soins infirmiers. Pour l'étudier, il importe de prendre en compte à la fois les soins aux personnes âgées dispensés par les Ssiad et ceux dispensés par les infirmiers libéraux. Pour ce faire, les données du Système national inter régimes (Snir) de la Cnam peuvent être utilisées concernant l'activité des infirmiers libéraux en 2002, en retenant comme indicateur le nombre d'infirmiers libéraux intervenant à domicile dans chaque département, rapporté au nombre de personnes âgées<sup>7</sup>. Il est toutefois nécessaire de ne tenir compte que de la

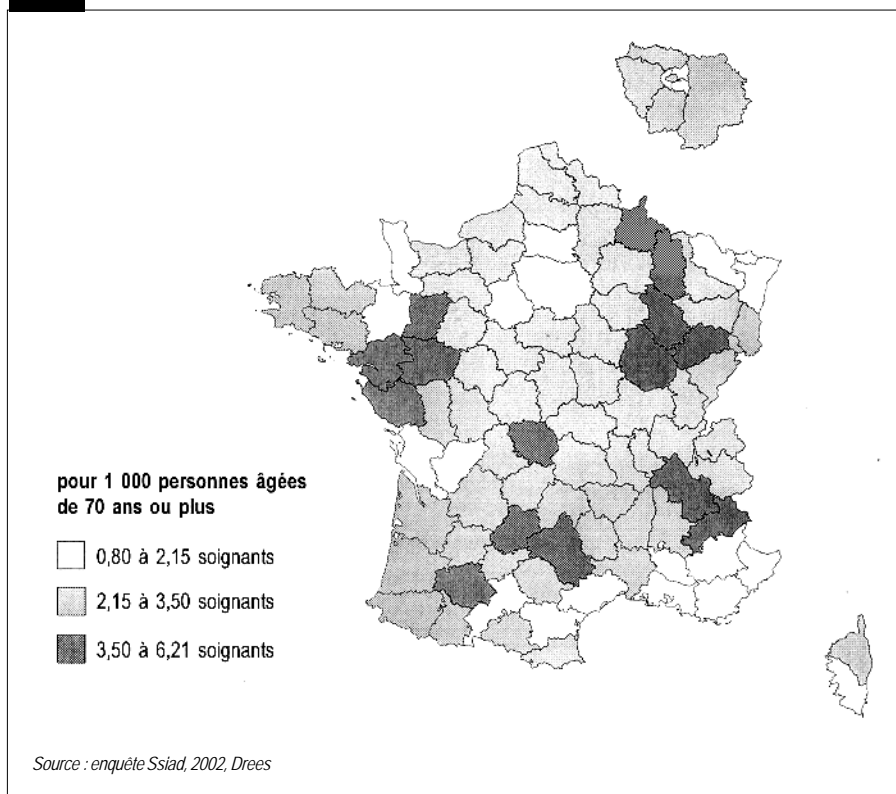
6. La nomenclature des soins infirmiers classent ces derniers en deux catégories : les actes médicaux infirmiers (AMI) sont des actes techniques, qui ne peuvent être effectués que par des infirmiers. Les actes infirmiers de soin (AIS) recouvrent les soins d'hygiène de base : ils peuvent aussi être effectués par les aides-soignants sous le contrôle d'un infirmier.

7. On peut notamment envisager deux entrées pour l'activité infirmière mesurée : celle des patients (Combien de patients âgés les soignants infirmiers prennent-ils en charge ?), et celle des soignants (Combien de soignants interviennent au domicile des personnes âgées ?). Le nombre de places installées d'un service de soins à domicile, qui définit le nombre de « jours/personnes » financés par l'Assurance maladie, est disponible dans l'enquête Ssiad. C'est l'indicateur le plus souvent utilisé pour rendre compte de l'offre de soins des services de soins à domicile ; le plus souvent, il est rapporté au nombre de personnes âgées. Cependant, outre qu'un indicateur comparable n'est pas disponible pour mesurer l'activité infirmière libérale à destination des personnes âgées, le nombre de places installées est en fait un indicateur budgétaire, rendant compte des moyens financiers mis à disposition d'un Ssiad par l'assurance maladie pour fonctionner (encadré 2), plus qu'un indicateur de capacité d'accueil ou de prise en charge. C'est donc la seconde approche, celle qui mesure le nombre de soignants, qui a été retenue dans cette étude.

part de leur activité qui s'adresse spécifiquement aux personnes âgées. Alors que la quasi-totalité de l'activité des soignants salariés est orientée vers les personnes âgées de 60 ans ou plus, et dans plus de neuf cas sur dix vers les personnes âgées de 70 ans ou plus, les infirmiers libéraux sont en effet appelés à intervenir auprès de patients de tous âges. Selon la Cnam, en 2002, en France métropolitaine, 38 % de leur clientèle était constituée de personnes de 70 ans ou plus<sup>8</sup>. Afin de ne prendre en compte que les soins destinés à ces dernières, le nombre d'infirmiers libéraux par département a donc été pondéré par la proportion de leur clientèle âgée de 70 ans ou plus (données Cnam), puis rapporté à la population de cette classe d'âge dans le département<sup>9</sup>. En ce qui concerne les SSIAD, l'offre de soins prise en compte englobe à la fois les infirmiers et les aides-soignants<sup>10</sup>, et sera par extension appelée ici offre salariée de soins infirmiers.

C  
01

répartition des départements selon le taux de soignants salariés des Ssiad



### 6 Des densités départementales de soignants salariés comprises entre 0,8 et 6,2 pour 1 000 personnes âgées de 70 ans et plus

En France métropolitaine, on compte en moyenne, pour 1 000 personnes âgées de 70 ans ou plus, un peu moins de trois soignants salariés exerçant leur activité dans le cadre d'un Ssiad. Les densités départementales ainsi définies s'échelonnent entre 0,8 et 6,2 ‰. Les écarts sont donc relativement impor-

tants entre les départements les mieux dotés en soignants travaillant dans le cadre de services de soins à domicile, et ceux qui le sont le plus faiblement. Cependant, les deux tiers des départements comptent entre 2,15 et 3,5 soignants. C'est dans les Hautes-Alpes et en Aveyron que l'on trouve les deux plus fortes densités de soignants salariés par les Ssiad, légèrement supérieures à six soignants pour 1 000 personnes âgées de 70 ans ou plus. Seuls 15 départements sur 95 ont des densités de soignants

salariés comprises entre 3,5 et 6,2 ‰ : la plupart des départements de la région Pays de la Loire (la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Vendée), les Ardennes, la Meuse, la Haute-Marne, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, ou encore la Creuse... Le sud-est apparaît à l'inverse plus faiblement équipé, avec des densités inférieures à 2,15 ‰. Il en est de même pour Paris et les départements limitrophes d'Île-de-France, l'Alsace, les départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine (Carte 1).

8. La part des 70 ans ou plus dans la clientèle des infirmiers libéraux calculée à partir des données du SNIR est probablement un peu sous évaluée. Celles-ci comptabilisent le nombre de personnes ayant reçu des soins de la part d'un infirmier libéral sur une année donnée. Les personnes ne sont comptées qu'une seule fois même si elles ont consulté plusieurs fois le même infirmier, en revanche elles sont comptées autant de fois qu'elles ont consulté d'infirmiers différents. Or, dans le cas des personnes de 70 ans ou plus, on suppose qu'elles sont plus susceptibles que celles des groupes d'âges plus jeunes d'avoir eu recours plusieurs fois dans l'année à un infirmier libéral, et que s'il s'agit d'un recours régulier, elles font appel le plus souvent au même intervenant.

9. La population âgée de 70 ans ou plus par département est issue des estimations locales de populations réalisées chaque année par l'Insee. Toutes les données seront calculées pour 1 000 personnes âgées de 70 ans ou plus, et non pour les 75 ans ou plus comme c'est le cas habituellement, afin d'être comparables et cumulables avec celles de la Cnam sur les infirmiers libéraux.

10. En ce qui concerne les Ssiad, les soins dispensés par les infirmiers sont le plus souvent des soins techniques alors que les aides-soignants, qui travaillent sous la surveillance des premiers, assurent les soins plus simples, notamment les soins de nursing. En revanche, en libéral, tous les actes, les actes médicaux infirmiers (AMI) comme les actes infirmiers de soins (AIS) sont effectués par les infirmiers libéraux, les aides-soignants n'étant pas autorisés à exercer leur activité dans un cadre libéral.

*Le sud de la France mieux doté  
que le nord en infirmiers libéraux  
pour la prise en charge  
des personnes âgées*

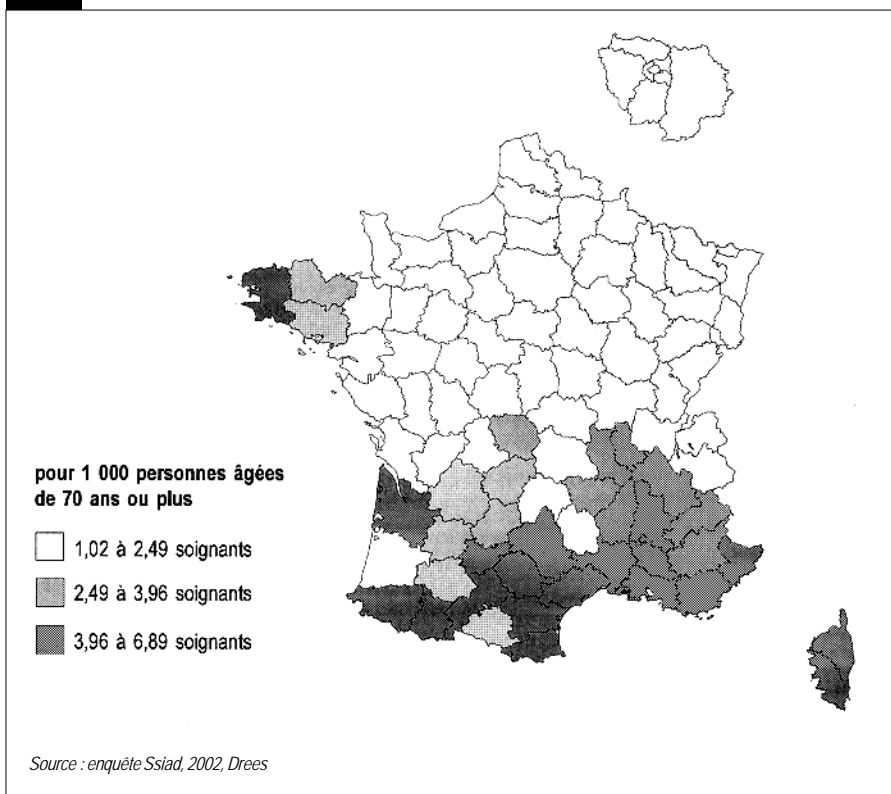
Les densités d'infirmiers libéraux pour 1 000 personnes âgées de 70 ans et plus, pondérées par le poids de ce groupe d'âge au sein de leur clientèle, s'échelonnent quant à elles entre 1 et 6,9 ‰. En moyenne, pour la France métropolitaine, on dénombre, sur la base de cette méthode de calcul, 2,7 infirmiers libéraux dont l'intervention est consacrée aux personnes âgées pour 1 000 personnes de 70 ans ou plus. S'oppose sur ce point une très large partie nord de la France où les densités d'infirmiers libéraux intervenant auprès de personnes âgées sont plus faibles que la moyenne (à l'exception de quelques départements bretons), à une petite partie méridionale dans laquelle les densités d'infirmiers libéraux sont plus importantes. Dans les trois quarts des départements, les densités ainsi calculées sont inférieures à 3,5 ‰. À l'inverse, seuls 8 départements, tous situés au sud, comptent plus de 5,4 infirmiers libéraux dont les soins sont dévolus aux personnes âgées de 70 ans ou plus pour 1 000 personnes de cette classe d'âge (carte 2).

*L'offre globale de soins infirmiers  
aux personnes âgées :  
un contraste nord-sud*

Si on cumule le nombre de soignants employés par les Ssiad et celui des infirmiers libéraux pondéré par le poids de cette classe d'âge au sein de leur clientèle, on obtient un indicateur global de densité en soignants susceptibles de délivrer des soins infirmiers à la population âgée de 70 ans ou plus. L'analyse de cet indicateur révèle des disparités importantes au niveau départemental (carte 3). Si, en France métropolitaine, on compte en moyenne 5,3 soignants infirmiers pour 1 000 personnes de 70 ans ou plus, 60 % des départements ont des densités de soignants inférieures à ce seuil. À l'inverse, les densités les plus élevées (plus de 8,4 soignants pour 1 000

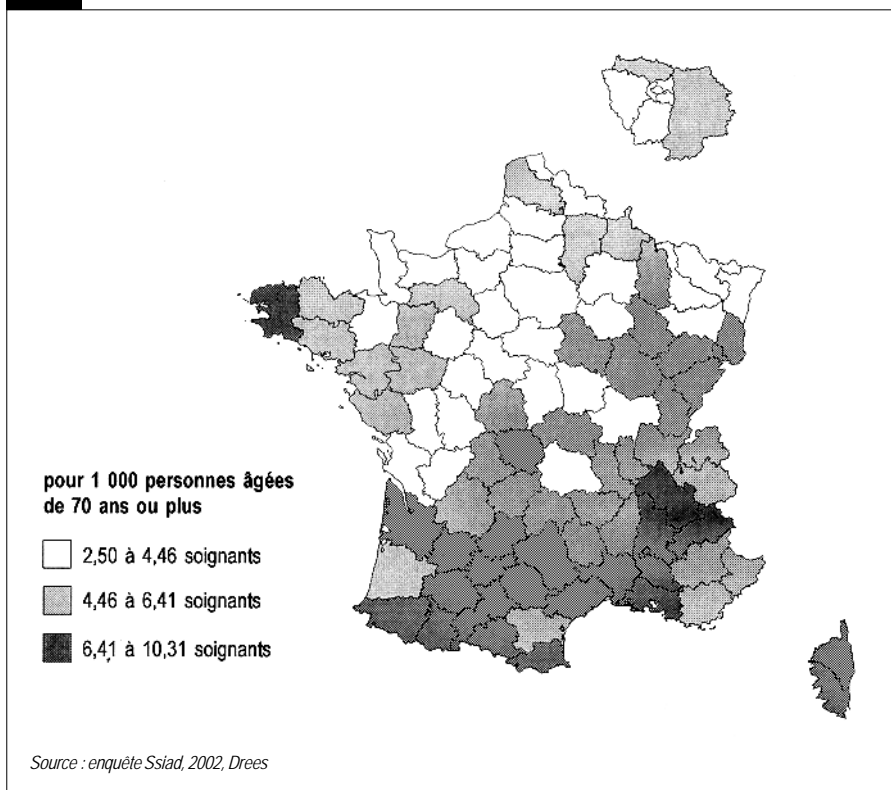
C  
02

répartition des départements selon le nombre d'infirmiers libéraux pondéré par la part des 70 ans ou plus au sein de leur clientèle



C  
03

répartition des départements selon le taux global de soignants infirmiers n'intervenant qu'auprès de personnes âgées de 70 ans ou plus





personnes de 70 ans ou plus) concernent très peu de départements : c'est le cas de quatre d'entre eux qui ont des densités supérieures ou égales à 9 %, à savoir l'Hérault, la Haute-Corse, les Hautes-Alpes et l'Aveyron. C'est ce dernier qui est le mieux doté, avec 10,3 soignants pour 1 000 personnes âgées de 70 ans ou plus. C'est au contraire dans les Hauts-de-Seine, en région parisienne, que l'on trouve la plus faible densité de soignants (2,5 ‰). Le contraste nord-sud constaté à propos des infirmiers libéraux persiste donc lorsque l'on considère l'indicateur global de densité en professionnels de soins infirmiers dont l'activité s'oriente vers les personnes âgées : leur prise en charge apparaît sensiblement mieux assurée dans la partie méridionale de la France.

### *Une compensation géographique limitée entre l'offre de soins infirmiers salariée et libérale aux personnes âgées*

Il est à cet égard intéressant d'étudier d'éventuelles complémentarités entre les deux types de prise en charge infirmière à domicile, pour tester l'hypothèse selon laquelle il y aurait moins d'infirmiers libéraux dispensant des soins aux personnes âgées dans les départements plus équipés en Ssiad, et inversement. Les densités de soignants libéraux et salariés pour 1 000 personnes de 70 ans ou plus sont en effet négativement corrélées, variant à l'inverse l'une de l'autre. Cependant, le coefficient de corrélation<sup>11</sup> correspondant est plutôt faible : l'implantation des uns dans tel ou tel département ne paraît donc que faiblement liée à

la présence ou l'absence des autres. Pour affiner l'analyse, on peut chercher à observer les liens entre les densités en soignants salariés par les Ssiad et la part, dans l'activité des infirmiers libéraux de chaque département, des actes de soins (AIS), qui correspondent aux soins de nursing auxquels les patients âgés des Ssiad ont un recours fréquent. On cherche alors à vérifier si les départements dans lesquels on trouve un nombre important de soignants salariés sont ceux dans lesquels les infirmiers libéraux effectuent le moins d'AIS et à l'inverse, le plus d'actes techniques (Actes médicaux infirmiers [AMI]), même si l'on ne dispose pas de la répartition précise de ces actes selon l'âge des patients. L'analyse révèle à cet égard un coefficient de corrélation négatif mais aussi faible que le précédent. ●

11. Pour observer les liens entre deux séries de données, ici les densités départementales de soignants salariés et libéraux, on peut calculer un coefficient de corrélation entre les deux indicateurs. Si le coefficient est positif, cela signifie que les deux taux augmentent et régressent en même temps ; si le coefficient est négatif, les deux taux évoluent inversement. Par ailleurs, si le coefficient est proche de 1 : la corrélation est forte. En revanche, plus il est proche de 0, plus la corrélation est faible.